

03/03/2026

Promotion au choix Adjoint Administratif Principal 2^{ème} et 1^{ère} classe (AAP) 2026

CONDITIONS A REMPLIR

- **AAP 2^{ème} classe** : Être adjoint administratif au 6^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31/12/2026 ;
- **AAP 1^{ère} classe** : Être adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 6^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31/12/2026.

Au titre de 2026, 4 adjoints administratifs seront promus au grade d'AAP2 et 8 AAP2 seront promus AAP1.

L'UNSA-Cefi déplore la diminution constante du nombre de promotions (6 AAP2 et 10 AAP 1 en 2025, 4 AAP 2 et 14 AAP1 en 2024).

Consultez la note de lancement pour la promotion au choix d'AAP 1 et 2 :



PROCÉDURE

- Votre responsable doit remplir une fiche de proposition, accompagnée du dernier compte rendu d'entretien professionnel. Ces deux documents doivent parvenir au bureau SRH2-B au plus tard le 31 mars 2026 via l'application BercyDoc.

CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement est élaboré en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle.

La valeur professionnelle est appréciée au vu des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Démontrer son engagement professionnel, en suivant par exemple des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration.

Le sujet de votre promotion doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation. Votre supérieur hiérarchique doit mentionner clairement votre capacité à exercer des fonctions de grade supérieur dans votre CREP qui doit être en cohérence avec la fiche de proposition.

A savoir : votre direction doit classer les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité. Elle devra vous indiquer si vous avez finalement été proposé ou non à SRH2B.

Les tableaux d'avancement pour les grades d'AAP 1 et 2 seront publiés sur Alizé fin mai 2026.

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle concours - Immeuble Atrium - Pièce 5212 - 5 Place des Vins de France
75 573 PARIS CEDEX 12.

Tél : 01 53 44 29 84 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mél : srh2b-promotions-polebetc.catc@finances.gouv.fr

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédock 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr